



SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

ENGAGER VOTRE ENTREPRISE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

En partenariat avec la Région Île-de-France

1^{er} Juin 2022
10H - 11H00
VISIO-CONFERENCE

ENGAGER VOTRE ENTREPRISE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE



Nathalie ROUX, Responsable du pôle mutations économiques

Programme



Gladys FREYERMUTH, Chargée de mission Transition écologique et ville durable

- Les enjeux de la transition écologique
- Les dispositifs de financement adaptés pour vos initiatives environnementales
- Présentation du dispositif de soutien à la transition écologique pour les entreprises ayant bénéficié d'une aide régionale (TP'up, PM'up, Innov'up) et membre du Paris Région Business Club

Echange avec les entreprises



Nathalie ROUX

Responsable du pôle mutations économiques



Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de moins de 50 salariés

En particulier, dans les secteurs mais sans exclusive :

- du **Commerce de détail indépendant**
- de l'**Hôtellerie-Restoration**



Qui ont **besoin d'un premier conseil** pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire / ukrainienne et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien (mobilité interne et externe), mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail...

Vos contacts

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

Noura Rabeh

noura.rabeh@epec.paris

06 08 37 77 13

Guillaume Maison

guillaume.maison@epec.paris

07 56 19 86 10

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique avec un expert, des **sessions d'information en visio-conférence** qui permettent de partager ses interrogations et de se professionnaliser à distance
- Des **ressources** en ligne : www.epec.paris - [Nos sessions d'information](#) et une Lettre d'information mensuelle



Gladys FREYERMUTH

Chargée de mission Transition écologique et ville durable

LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

mardi 28 juin 2022



10 OBJECTIFS



moins de ressources
pour produire les mêmes richesses



relocaliser les industries stratégiques
en repensant leurs business modèles
et en utilisant les ressources locales



100% des territoires franciliens
engagés dans l'économie circulaire



multiplier par 2
l'**approvisionnement local**
et renouvelable du secteur
de la construction



réduire de 60%
le gaspillage alimentaire



multiplier par 5 les produits
locaux dans les assiettes
des Franciliens



multiplier par 2 l'offre
de réemploi, de réutilisation,
de réparation



0 déchet dans le tourisme,
la culture et le sport



Développer l'offre de **formations**
professionnelles à l'économie circulaire



Faire de la **commande publique**
un moteur de l'économie circulaire

Economie circulaire : un levier de compétitivité et de résilience pour les entreprises

Dans le contexte actuel de mutations économiques, technologiques et environnementales, **l'économie circulaire est un levier de compétitivité et de résilience** pour les entreprises. Le déploiement de solutions circulaires, déjà amorcé par de nombreux acteurs économiques, permet de transformer les contraintes liées à la raréfaction des ressources en **opportunités créatrices de valeurs socio-économiques et environnementales**.*

Défis

L'économie circulaire permet aux entreprises de répondre aux défis auxquels elles doivent faire face:

- **maîtrise des coûts**
- **évolution des modèles économiques traditionnels**
- **anticiper les évolutions réglementaires**
- **gestion des risques et adaptation aux contraintes environnementales**

Opportunité

L'économie circulaire permet aux entreprises de transformer les contraintes de ressources en opportunités de renouvellement et de consolidation de leur modèle économique:

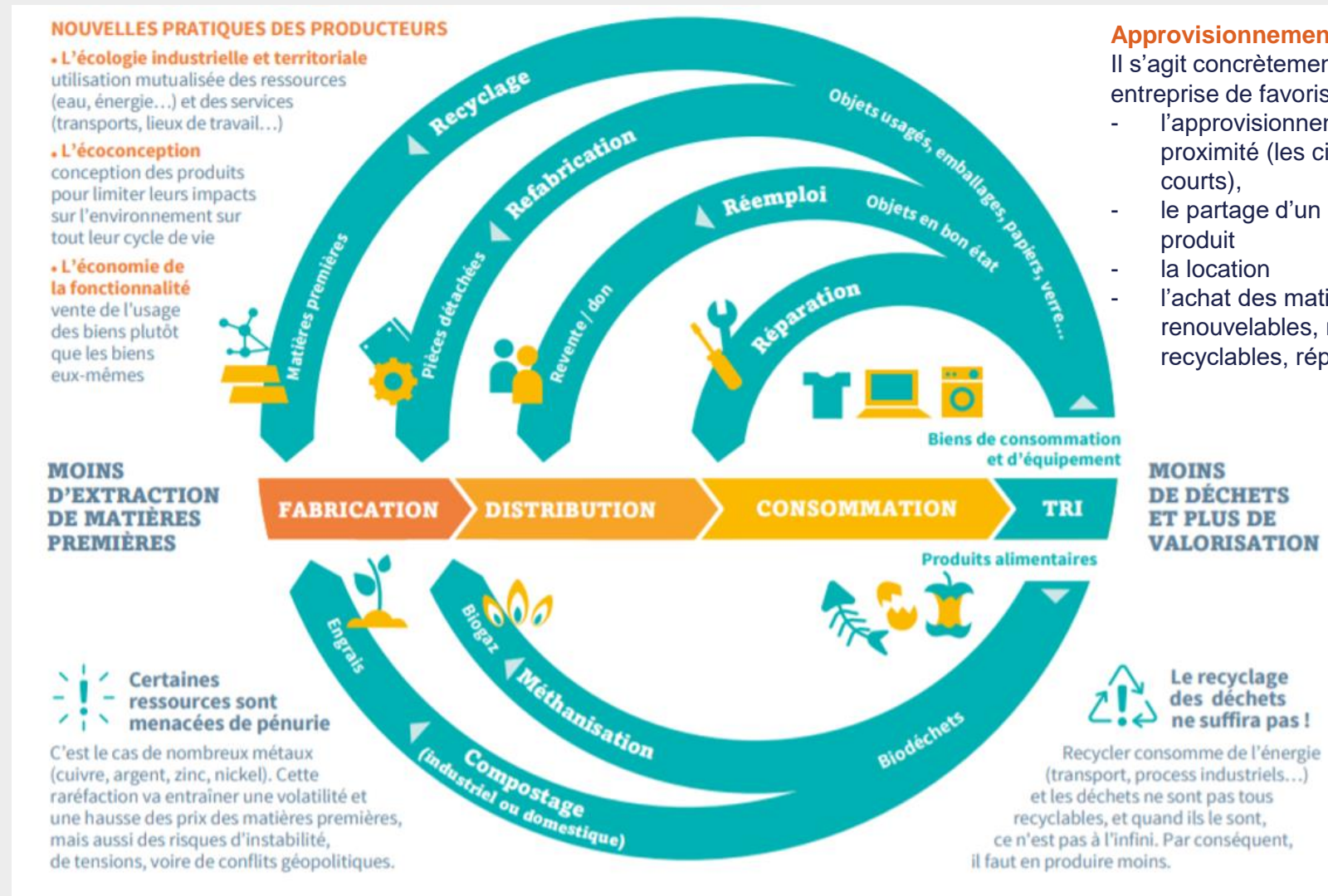
- **gains de compétitivité**
- **développement de nouveaux marchés**
- **performance globale et réputation**
- **adaptabilité et résilience**

Les piliers de l'économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle qui propose un ensemble de stratégies et modèles d'affaires qui permettent à la fois :

1) **réduire** la quantité de ressources vierges extraites et consommées

2) **optimiser** l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire.



Approvisionnement durable:

Il s'agit concrètement pour une entreprise de favoriser :

- l'approvisionnement de proximité (les circuits courts),
- le partage d'un usage d'un produit
- la location
- l'achat des matières renouvelables, recyclées, recyclables, réparables...

AIDES RÉGIONALES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À DESTINATION DES ENTREPRISES

mardi 28 juin 2022



PM'up Relance, pour accompagner la stratégie de croissance des PME

Pour qui ?

- PME ayant entre 5 et 250 salariés, réalisant moins de 50 M€ de chiffre d'affaires
- Tout secteur d'activité

Dépenses éligibles en lien avec la transition écologique

- Dépenses de conseil pour la mise en place d'une stratégie de réduction de l'empreinte environnementale, de conseil en développement durable et RSE (prise en charge à 50%)
- Investissements matériels portant sur l'outil de production, qui permettent la réduction de l'impact environnemental de l'activité (10% à 20%)

Montant de l'aide

- Jusqu'à 250 000 sous forme de subvention



TP'up Relance, pour soutenir les TPE porteuses d'un projet de croissance

Pour qui ?

- TPE de moins de 10 salariés, ayant un premier exercice réalisé, moins de 2 M€ de chiffre d'affaires
- Tout secteur sauf agricole, professions libérales, services financier et immobilier

Dépenses éligibles en lien avec la transition écologique

- Dépenses de conseil pour la mise en place d'une stratégie de réduction de l'empreinte environnementale, de conseil en développement durable et RSE (prise en charge à 50%)
- Investissements matériels portant sur l'outil de production qui permettent la réduction de l'impact environnemental de l'activité (30%)

Montant de l'aide

- Jusqu'à 55 000 € sous forme de subvention



Innov'up, pour soutenir les projets d'innovation dans les entreprises

Pour qui ?

- TPE, PME et ETI, y compris les associations ayant une activité économique
- Innov'up s'adresse aux projets d'innovation de produits, de procédés, de services, ainsi qu'aux innovations sociales, à toutes les phases d'une innovation (faisabilité, développement, prototypage, expérimentation)

Dépenses éligibles en lien avec la transition écologique

- Etudes d'écoconception, d'analyse du cycle de vie d'un produit, de design
- Amortissement du matériel des investissements engagés dans le cadre du projet de R&D

Montant de l'aide

- Sous forme de subvention (de 30 000 € à 500 000 €) et d'avance récupérable

En
partenariat
avec
Bpifrance



Chèque vert, pour soutenir la transition écologique des artisans et commerçants

Pour qui ?

- Commerçants de proximité ou artisans, sédentaires ou non, avec ou sans point de vente, y compris artisan d'art

Dépenses éligibles

- Optimiser le tri et la gestion des déchets (bacs de tri multi-flux de déchets, broyeurs/compacteurs, composteurs, présentoirs à vrac)
- Diminuer les consommations d'énergie (radiateur basse température, chauffe-eau solaire, isolation de combles/ toitures/ murs) et d'eau (système hydro-économiques)
- Améliorer la qualité de l'air intérieur (ventilation mécanique, matériel de filtration)
- Développer les mobilités douces (points de recharge électrique)

Montant de l'aide

- Jusqu'à 1 500 € sous forme de subvention

**Nouveau
dispositif**



Zéro déchet et économie circulaire, pour soutenir les projets en matière de prévention et valorisation des déchets

Pour qui ?

- Associations, collectivités - institutions, entreprises, professionnels
- Soutenir les projets, portés notamment par les entreprises, soutenant le réemploi, la réparation, la lutte contre le gaspillage, le tri et le recyclage, le développement de l'économie circulaire

Dépenses éligibles

- Etudes de faisabilité (prise en charge à 50%)
- Dépenses d'investissement (35%)

Montant de l'aide

- Sous forme de subvention, jusqu'à 100 000 € pour les études de faisabilité, et jusqu'à 250 000 € pour les dépenses d'investissement

Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) en cours

- Innover pour réduire, réemployer, réparer et recycler nos déchets
- Soutien aux démarches d'écologie industrielles et territoriales

Destiné aux projets matures avec des objectifs forts



Appel à Projets Développement des énergies renouvelables électriques

Pour qui ?

- Associations, collectivités/ institutions, entreprises, professionnels

Dépenses éligibles

- Installations éoliennes
- Installations photovoltaïques en injection ou en autoconsommation
- Installations de production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable et de récupération
- Installations de production d'hydro électricité

Montant de l'aide

- Jusqu'à 50% pour les installations photovoltaïques
- Jusqu'à 30% pour les autres types de projet
- Plafonné à 2 millions d'euros

**Priorité est donnée
aux projets
d'envergure**



Paris Region Business Club (PRBC), pour favoriser le réseautage autour de la transition écologique

Pour qui ?

- Les entreprises soutenues financièrement par la Région rejoignent automatiquement le Paris Region Business Club, réseau privilégié des entreprises stratégiques d'Île-de-France.

Objectifs

- De façon générale, pour générer des synergies et des opportunités d'affaires entre les entreprises lauréates (3 500 membres à ce jour)
- Plus spécifiquement, pour faire du networking et du partage de bonnes pratiques sur la transition écologique, avoir accès aux ressources régionales sur cette thématique

**Animation d'évènements
(matinales, rencontre acheteurs)
autour de la transition écologique**



Programme de co-développement pour accélérer la transition écologique

- Un dispositif collectif et gratuit
- 7 sessions de 2h sur 7 mois
- Quels intérêts pour le bénéficiaire ?
 - Bénéficier d'un diagnostic de maturité de votre politique environnementale,
 - Aborder et comprendre les thématiques de la transition prioritaires pour votre entreprise en présence d'experts,
 - Découvrir les solutions/fournisseurs plus responsables et économiquement efficaces,
 - Échanger des idées, des contacts, des bonnes pratiques testées par vos pairs,
 - Connaître les dispositifs de financement adaptés pour vos initiatives environnementales.
- Un questionnaire de manifestation d'intérêt est à remplir : <https://forms.office.com/r/6ji0y47aRz>
- **La date limite des candidatures est fixée au 6 juin 2022**





ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

Engager votre entreprise dans la transition écologique : questions posées / réponses apportées

Concernant l'investissement matériel, est-ce que - comme pour le chèque vert - il existe une liste d'équipements labellisés ou est-ce que c'est au chef d'entreprise de choisir les équipements qui ont un impact positif sur l'environnement ?

- Ce dispositif s'adresse à tous les secteurs. Il n'y a pas de liste. C'est aux dirigeants de faire ce travail ou de se faire conseiller. Le conseil, qui lui permettrait de réaliser l'investissement, est éligible dans les mêmes proportions que l'investissement, c'est-à-dire entre 10 et 20 %. Le chèque vert est plus ciblé sur les commerçants et les artisans.
- Concernant l'accès aux aides à travers l'élaboration de réponse à appels à projets, dans le cadre du service d'appui RH, on peut aussi vous appuyer en réfléchissant avec vous à vos enjeux, à la façon de répondre au mieux sans évidemment se substituer à vous. On peut-tout à fait échanger sur la réponse que vous pouvez apporter dans le cadre de ces aides.

Quel est le temps de traitement permettant de connaître notre éligibilité ?

- La date de dépôt du dossier est considérée comme la date d'éligibilité des dépenses.
- Si vous n'avez pas de réponse pendant 2 mois et demi, 3 mois, ou pas la réponse ferme et définitive (délai de traitement dû au flux important de demandes), durant cette phase, un expert vient réaliser le diagnostic dans votre entreprise pendant 1H30 à 2H, ce qui permet d'enrichir le dossier en vue de l'instruction.

Engager votre entreprise dans la transition écologique : questions posées / réponses apportées

Et ce que les entreprises doivent identifier elles-mêmes un prestataire ou est ce qu'elles peuvent être conseillées en l'occurrence par Bpifrance pour identifier un prestataire qui peut les appuyer sur l'éco-conception ?

- C'est aux entreprises de rechercher un prestataire.
- En Île-de-France, il y a de nombreux cabinets de conseil, des centres de ressources comme le « Pôle éco-conception », l'Ademe ou la « Coopérative Mu », spécialisés dans ces sujets.

Est-ce que les aides sont rétroactives, c'est-à-dire peuvent financer des dépenses engagées ?

- Non. Nous agissons dans un cadre réglementaire européen. Toutes nos aides s'appuient sur les régimes d'aide de l'Europe et le grand principe c'est l'incitativité de l'aide.

Témoignage d'une entreprise et question posée / réponse apportée

Vous dirigez une « boulangerie, pâtisserie parisienne ». De quels sujets pourriez-vous vous emparer en matière de transition écologique ?

- Cela couvre pas mal de domaines.
- Il y a toute la **partie approvisionnement** : essayer de recentrer nos approvisionnements avec des fournisseurs plus locaux. On a commencé à le faire avec Meunier qui est dans la Beauce vers Chartres. Il est français, on a de la farine française.
- Se pose la question des **produits « beurre, lait, œufs »**. Nous avons trouvé une laiterie dans le 91 qui nous fournit du lait.
- Il y a aussi un gros sujet sur la **gestion des déchets** : malheureusement en boulangerie, on gaspille parce que le client veut du pain jusqu'à 20H30 et après, on ne peut pas le recycler. Nous avons commencé à travailler avec des associations qui viennent le chercher. Nous faisons aussi une « promotion » sur le pain.
- Concernant le **matériel**, on vient d'acheter un four électrique. Nous réfléchissons pour acquérir une pompe à chaleur car les fours dégagent énormément de chaleur, le matériel frigorifique également, mais je ne sais pas si c'est adapté à nos locaux.

Témoignage d'une entreprise et question posée / réponse apportée

Notre question est : comment pourrait-on éventuellement récupérer cette chaleur et pour en faire quoi ? Même les fournisseurs ne savent pas combien consomme un four. C'est un peu un grand flou.

Nous utilisons de l'eau pour tous nos appareils frigorifiques : que peut-on en faire ? est-ce que nous pouvons la recycler ?

- Nous vous conseillons d'aller sur le site de l'Ademe. Il y a beaucoup d'entrées sur des thèmes spécifiques.
- Sur « Chaleur fatale » par exemple, il y a des dispositifs dédiés.
- Sur le site « Agir pour la transition écologique », il y a aussi différentes entrées (entreprise, entrées par problématique).